

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2017**

*L'an deux mille dix-sept, le six novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune du Hézo, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc LEBERT, Maire.*

Nombre de Conseillers Municipaux :  
En exercice : 15 – Présents : 14 – Votants : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 octobre 2017

**PRESENTS :**

Loïc LEBERT - Bernard CLICQ - Marie-Christine CHAMPLON - Jean-Pierre ROY - Florence FRANCOIS - Philippe GAIN - Marie-Françoise LE CADRE - Christophe LE GAL – Ehouarn DE BONVILLER - Dominique ALOS - Régine LE PICHON – Sandrine ORAIN – Pierre CARROT - Fabrice NINERAILLES

**EXCUSE :**

Thierry ROCHER

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Christophe LE GAL

*M. LE MAIRE souhaite signaler la présence lors de cette séance des 5 nouveaux conseillers municipaux élus en septembre.*

• **Compte-rendu des décisions prises par le Maire au titre de sa délégation**

Depuis le Conseil Municipal du 25 septembre 2017, le Maire a utilisé sa délégation de la façon suivante :

- Contrat pour la surveillance des légionelles à l'école - APAVE (Vannes) – 420,00 € TTC
- Contrôle pour le dépistage décennal du radon et le diagnostic de la qualité de l'air intérieur à l'école –ACS (Vannes) 1 896,00 € TTC
- Contrat de maintenance de l'équipement informatique de l'école – MEDIA BUREAUTIQUE (Vannes) = 1188,00 € TTC

**1. Comité de la Presqu'île de Rhuys du Souvenir Français – Adhésion**

Le Souvenir français est une association créée en 1887 qui garde le souvenir des soldats morts pour la France par l'entretien de tombes et de monuments commémoratifs.

La Commune du HEZO a été sollicitée pour adhérer au Comité de la Presqu'île de Rhuy de cette association. La cotisation annuelle s'élève à 10 €. L'association propose également un abonnement à la revue (4 numéros) pour 5 €.

En cas de réponse positive, le Comité s'engage à assister aux cérémonies officielles ayant lieu au HEZO quand les horaires le lui permettront.

Après en avoir délibéré,

**IL A ETE DECIDE A L'UNANIMITE après un vote à main levée :**

- D'approuver l'adhésion de la Commune au Comité de la Presqu'île de Rhuy du Souvenir Français,
- D'approuver le versement de la cotisation annuelle de 10 €,
- D'approuver l'abonnement à la revue du Comité de la Presqu'île de Rhuy du Souvenir Français à raison de 5 € pour 4 numéros.

**2. Transfert de la ZA de Lann Vrihan – Rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération est compétente pour gérer la Zone d'Activités de Lann Vrihan. Pour organiser le transfert et évaluer son coût pour l'Agglo, un bureau d'étude a réalisé un diagnostic de la zone.

Ce bureau d'étude a rendu ses conclusions à la fin du mois d'août et les a transmises à la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), organisme qui réunit des représentants de l'Agglo et des communes.

La CLECT s'est réunie le 19 septembre dernier pour approuver son rapport sur le transfert définitif des zones d'activité économique au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Au regard de celui-ci, les charges qui seront transférés par la Commune à l'Agglo s'élève à :

	montant HT	montant TTC
Entretien	3 307,55	3 969,06
Renouvellement	4 895,39	5 874,47
<b>Total</b>	<b>8 202,94</b>	<b>9 843,53</b>

Ce montant TTC équivaut pratiquement au montant que l'Agglo verse à la Commune au titre de l'Attribution de Compensation.

Ainsi, en 2018, l'Agglomération ne versera plus cette attribution de compensation à la Commune. Cela signifie une perte de recettes de 9 000 € environ sur le prochain budget.

De plus, le tableau en annexe comporte une erreur dans la surface des accotements enherbés. L'Agglo y a intégré l'espace vert de 174m<sup>2</sup> qui a été vendu à la société SMO en 2016.

La Commune a demandé la correction de cette erreur mais les services de l'Agglo prétendent que cela est impossible et que le rapport de la CLECT doit être adopté ou rejeté dans sa globalité.

*M. LE MAIRE souhaite rappeler le rôle de l'ancien maire, Monsieur CAVALIN, dans le développement de la ZA de Lann Vrihan. Il souligne son côté visionnaire et son rôle dans l'installation des entreprises sur LE HEZO. Cela a permis de diversifier la Commune tout en lui apportant des revenus complémentaires.*

*M. LE MAIRE en profite pour indiquer que sur les 60 000 € environ que perçoit l'agglomération au titre de la Contribution Foncière des Entreprises, seules 36 000 € sont redistribués à la Commune par le biais de la Dotation de Solidarité Communautaire.*

*Par ailleurs, il évalue à 1 500 €/an les frais de fonctionnement de la ZA hors personnel. On est bien en deçà des montants arrêtés par la CLECT. De plus, celle-ci avait intégré à l'origine les bassins de rétention des eaux pluviales alors qu'ils appartiennent au SIAEP...*

*Enfin, M. LE MAIRE fait part de son inquiétude au sujet du devenir des 17 habitations qui se situent sur la zone après le transfert. Le courrier qu'il a adressé au Président de l'Agglo à ce titre est resté sans réponse.*

*Pour toutes ces raisons, il propose aux membres du Conseil Municipal de rejeter le rapport de la CLECT du 19 septembre dernier.*

Après en avoir délibéré,

**IL A ETE DECIDE A L'UNANIMITE après un vote à main levée :**

- De rejeter le rapport de la CLECT du 19 septembre 2017 relatif au transfert des ZAE au profit de Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération.
- D'autoriser M. Le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

**3. Location de l'ESTRAN – Tarifs 2018**

Actuellement, nous proposons un tarif de location de l'ESTRAN avec ou sans la cuisine. Dans les faits, nous ne louons pratiquement jamais la salle polyvalente sans la cuisine.

Pour rendre nos tarifs plus lisibles, il est donc proposé de supprimer le tarif de location « SANS LA CUISINE ».

Il est également proposé de rendre ses tarifs applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. De même, ils ne seront pas appliqués aux personnes qui ont déjà réservé l'ESTRAN pour 2018 sur l'ancienne grille de tarifs.

**IL A ETE DECIDE A L'UNANIMITE après un vote à main levée :**

- D'approuver la grille des tarifs de l'ESTRAN à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 telle que mentionnée dans le tableau en annexe,

- D'abroger les anciennes délibérations relatives aux tarifs de l'ESTRAN,
- D'autoriser M. Le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

#### 4. CCAS – Modification de la composition - Abroge et remplace le bordereau n°51/2016

Compte-tenu de son activité professionnelle, Thierry ROCHER souhaite être remplacé au sein du Conseil d'administration du CCAS.

Afin de donner suite à sa demande, les textes nous imposent à nouveau de désigner en intégralité les membres du conseil municipal qui siégeront au CCAS. Pour le remplacer, il est proposé de désigner Pierre CARROT qui s'est porté candidat. Par ailleurs, si d'autres élus souhaitent se positionner en tant que suppléants du CCAS, ils seront invités à le faire pendant la séance.

*Régine LE PICHON et Dominique ALOS se déclarent candidates en tant que suppléantes.*

Après en avoir délibéré,

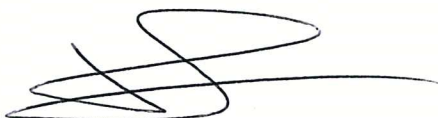

#### **IL A ETE DECIDE A L'UNANIMITE après un vote à bulletins secrets :**

- D'abroger et de remplacer le bordereau n°51/2016 par le présent bordereau ;
- D'élire les membres suivants pour siéger au sein du conseil d'administration du CCAS :

<b>TITULAIRES</b>	
1	Florence FRANCOIS
2	Marie-Christine CHAMPLON
3	Marie-Françoise LE CADRE
4	Philippe GAIN
5	Pierre CARROT
<b>SUPPLEANTS</b>	
1	Régine LE PICHON
2	Dominique ALOS

La séance est levée à 21h45.

LE SECRETAIRE DE SEANCE  
Christophe LE GAL

LE MAIRE  
Loïc LEBERT

